

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/11/2025.

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme CHAUVEAU Cécile, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, M. HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, M. TAUPIN Laurent

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes BERTHE Isabelle donne procuration à M. HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne procuration à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine donne pouvoir à MORGANT Nathalie, RENAUT Martine donne procuration M. BACHELIER Jean-Christophe et M. HUREAU Laurent donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent.,

**Absentes** : Mme PAQUIER Monique, Mme TRAHARD Véronique

**A été nommé secrétaire** : M. Denis HERRAUX

### DEL2025-091 – Autorisation de signature des marchés d'entretien des locaux

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

Actuellement, l'entretien des locaux communautaires est organisé comme suit :

- En régie directe :
  - L'entretien de l'Hôtel communautaire (agent A à temps plein),
  - La salle de gymnastique OURANOS du lundi au jeudi (Agent B à 80 % + Agent C à 14h/semaine en renfort le lundi matin) ;
  - Le pôle technique communautaire (Agent C) – 6 heures
  - Le multi-accueil de Parigné-l'Évêque (Agent C) – 4 heures
  
- Deux sociétés assurent en complément l'entretien des locaux suivants :

- Société ATMOS (depuis septembre 2021) : multi-accueil de Parigné-l'Évêque du mardi au vendredi, école de musique de Parigné-l'Évêque du lundi au vendredi, la salle de gymnastique Ouranos le vendredi.
- Société DECA (depuis 2019 en marché groupé avec la Commune de Changé puis depuis septembre 2024 au seul nom de la Communauté de Communes) : dojo communautaire BUDOKAÏ

- La société ATEST PROPLETE (du groupe APPROLIANCE DEVELOPPEMENT) assure l'entretien du nouveau multi-accueil LES P'TITS CLOWNS depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 dans l'attente de la conclusion des nouveaux marchés d'entretien.

L'ensemble des marchés étant arrivés à leur terme et le périmètre des prestations ayant évolué avec l'intégration du nouveau multi-accueil, il a été décidé de procéder à une nouvelle consultation, lancée en septembre 2025. La Communauté de Communes a engagé cette consultation, sous forme de procédure d'appel d'offre ouvert, constituée de 2 lots :

- Lot n°1 : entretien de la salle de gymnastique OURANOS, des multi-accueils et prestations ponctuelles, d'une durée de 3 ans.
- Lot n°2 : entretien de l'école de musique CITEZARTS (Parigné-l'Évêque) et du dojo BUDOKAÏ, d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Cet allotissement laissera la possibilité d'une évolution vers une gestion en régie pour les locaux relevant du lot n°2 (école de musique CITEZARTS de Parigné-l'Évêque et dojo BUDOKAÏ).

Les critères d'analyse des offres ont été fixés comme suit :

- Prix : 55 %
- Valeur technique : 45 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 12 novembre 2025, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot n°1 : société ABER
- Lot n°2 : société APPROLIANCE DEVELOPPEMENT

Le Conseil communautaire, au vu du rapport d'analyse des offres annexé à la présente notice, est invité à autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats dont l'offre a été retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères d'analyse précédemment énoncés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 novembre 2025,

- **AUTORISE** la signature du lot n°1 du marché relatif à l'entretien des locaux avec la société ABER.
- **AUTORISE** la signature du lot n°2 du marché relatif à l'entretien des locaux avec la société APPROLIANCE DEVELOPPEMENT.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 25/11/2025

Le Président,  
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,  
M. Denis HERRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20251125-DEL2025-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025